



Comité Départemental d'Action Laïque de l'Hérault

Le 2 avril 2014

Madame, Monsieur le maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires réorganise la semaine de l'élève en 9 demi-journées de classe allégeant de fait les après-midis de classe des élèves.

Cette réorganisation nécessaire des temps éducatifs, instaure, dans l'immense majorité des communes, des temps d'activité périscolaire pour les élèves.

Ces activités périscolaires qui ont lieu, ou auront lieu, dans les locaux scolaires sont un prolongement éducatif du temps scolaire.

Le cadre éducatif de ces activités, nous oblige, organisations constitutives du CDAL34, au rappel des exigences de laïcité des projets éducatifs et de neutralité de posture des intervenants.

Responsables de la mise en œuvre de ces activités périscolaires, les élus se doivent de conserver le cadre laïque, celui de l'Ecole Publique, qui permet la mise en place des mêmes conditions d'accueil, d'éducation et d'éveil quels que soient les enfants ou les jeunes, afin d'éviter toute forme de discrimination ou de prosélytisme.

Le guide « Laïcité et Gestion du fait religieux dans les structures Socio-éducative » édité par l'Observatoire de la Laïcité, organisme placé sous l'autorité du premier ministre, donne d'ailleurs toutes les indications utiles pour que soit respectée la loi en ce domaine. Ce guide précise notamment : *Dans les structures socio-éducatives publiques, pour le professionnel de la jeunesse, représentant l'institution publique, la neutralité est totale.*

Les organisations constitutives du comité Départemental d'Action Laïque de l'Hérault (CDAL34) se tiennent à votre disposition pour tout échange ou rencontre à ce propos.

Confiants dans l'attention que vous porterez à notre exigence, nous vous prions d'accepter mesdames, messieurs, nos respectueuses salutations républicaines.

Pour les DDEN34, Martine Sol-Delden

Pour la FCPE34, Claude Aiqui-Reboul

Pour la Ligue de l'Enseignement34, Michel Miaille

Pour le SE-UNSA34, Jean-Luc Vaïsse

Pour l'UNSA-Education34, Sébastien Moreno

